

# **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

# **ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

# Location, montage et démontage de chalets dans le cadre des manifestations de Noël, éditions 2025-2026-2027

Date et heure limites de réception des offres : lundi 28 avril 2025 à 15:00

**Ville de Bayonne** 

HOTEL DE VILLE 1 AVENUE MARECHAL LECLERC 64100 BAYONNE Tél: 05.59.46.61.63

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE |                                  |   |
|-----------------------------|----------------------------------|---|
| ≡                           | Objet                            | Location, montage et démontage de chalets dans le cadre des manifestations de Noël, éditions 2025-2026-2027 |
| $\Rightarrow$               | Mode de passation                | Procédure adaptée ouverte   |
|                             | Type de contrat                  | Accord-cadre  |
| X                           | Délai de validité<br>des offres  | 180 jours   |
| 30                          | Forme de groupement              | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire   |
| 垂                           | Variantes                        | Sans  |
| ĦĦ                          | PSE                              | Sans  |
| 0+                          | Clauses sociales                 | Sans  |
| <b>(</b>                    | Clauses<br>environnementale<br>s | Avec  |
|                             | Durée / Délai                    | 1 an  |
| 63                          | Négociation                      | Avec  |

# **SOMMAIRE**

| 1 - Objet et étendue de la consultation                    | 4  |
|--|----|
| 1.1 - Objet  |    |
| 1.2 - Mode de passation                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation                     |    |
| 1.5 - Nomenclature   |    |
| 1.6 - Renouvellement                                       | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres                         |    |
| 2.2 - Forme juridique du groupement                        | 5  |
| 2.3 - Variantes  |    |
| 2.4 - Développement durable                                |    |
| 3 - Conditions relatives au contrat                        |    |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution                |    |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement |    |
| 4 - Contenu du dossier de consultation                     |    |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres            |    |
| 5.1 - Documents à produire                                 |    |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis               |    |
| 6.1 - Transmission électronique                            |    |
| 6.2 - Transmission sous support papier                     |    |
| 7 - Examen des candidatures et des offres                  |    |
| 7.1 - Sélection des candidatures                           |    |
| 7.2 - Attribution des accords-cadres                       |    |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation                     |    |
| 8 - Renseignements complémentaires                         |    |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact        |    |
| 8.2 - Procédures de recours                                | 10 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Location, montage et démontage de chalets dans le cadre des manifestations de Noël, éditions 2025-2026-2027

Lieu(x) d'exécution : Place du Réduit à Bayonne 64100 Bayonne

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : l'allotissement rendrait le marché plus coûteux et techniquement plus difficile.

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description         |
|----------------|---------------------|
| 39154100-7     | Stands d'exposition |

#### 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

La date de lancement d'une nouvelle consultation afin de renouveler le marché est de manière prévisionnelle fixée au mois d'avril 2027.

#### 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 4 sur 11

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

#### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

#### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Conditions relatives au contrat

#### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

#### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les formulaires DC1 et DC2
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 5 sur 11

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

# 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas | Non       |
| d'interdiction de soumissionner   |           |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années  | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 6 sur 11

#### Pièces de l'offre:

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes   | Non       |
| Le mémoire technique et environnemental, pièce contractuelle, détaillant les points |           |
| suivants:   |           |
| 1. Profondeur des chalets   |           |
| 2. Qualité et esthétique de la structure  |           |
| 3. Fonctionnalité de l'aménagement intérieur  |           |
| 4. Personnel mobilisé pour monter et démonter les chalets, délai d'intervention     |           |
| en cas de dysfonctionnement et moyens dédiés aux opérations de                      |           |
| dépannage   |           |
| 5 Conditions d'exécution à caractère environnemental.                               |           |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant bordereau des prix unitaires (BPU)     | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://dematampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=598817&orgAcrony me=i0r64

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 7 sur 11

nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie - Service Commande Publique

Hôtel de Ville 1 Avenue du Maréchal Leclerc 3ème étage 64100 BAYONNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant .

DSEA25\_05\_CANDIDATURE DSEA25\_05\_AE DSEA25\_05\_DQE DSEA25\_05\_MEMOIRE

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 500 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties, en l'absence de signature électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 8 sur 11

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

#### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations                                     | 60.0 %      |
| 2-Valeur technique   | 35.0 %      |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement | 5.0 %       |

Modalités de notation du critère prix : N = 60 à l'offre la plus basse Autres notes = 60 (Pmini/Pproposé)

Les critères "valeur technique" et "performances environnementales" seront jugés sur la base des informations demandées dans le cadre du mémoire technique.

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 9 sur 11

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les modalités de la négociation le cas échéant, seront définies via la plateforme de dématérialisation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus seront à déposer par le ou les attributaires pressentis sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : https://www.e-attestations.com

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# 8 - Renseignements complémentaires

# 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://dematampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=598817&orgAcronyme=i0 r64

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Pau 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX

Tél: 05 59 84 94 40 Télécopie: 05 59 02 49 93

Courriel: greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://pau.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 10 sur 11

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiants d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau

Tribunal Administratif de Pau Villa Noulibos 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX

Tél: 05 59 84 94 40

Télécopie: 05 59 02 49 93

Courriel: greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://pau.tribunal-administratif.fr/

Consultation n°: DSEA25\_05 Page 11 sur 11